

Date de dépôt : 4 septembre 2019

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de M^{mes} Marie Salima Moyard, Anne Emery-Torracinta, Lydia Schneider Hausser, Prunella Carrard : Rénovations énergétiques des bâtiments : améliorons les conditions-cadres pour l'application de la loi sur l'énergie !

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 13 septembre 2016, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

*Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :*

- *l'objectif adopté par le canton de la « société à 2 000 watts » à l'horizon 2050;*
- *les objectifs 01 « Accélérer la rénovation et l'assainissement énergétique des bâtiments du canton » (« 2012 : poursuite des actions dans le but d'atteindre un taux de rénovation de 2% par an »), 02 « Assainir les bâtiments publics et réduire les émissions de CO₂ de l'Etat » et 11 « Sensibiliser la population aux problématiques environnementales » du domaine Energie et environnement du programme de législature 2010-2013 du Conseil d'Etat;*
- *l'abandon par le canton de Genève et la Confédération helvétique de l'énergie nucléaire;*
- *les perspectives de création d'emplois et d'augmentation de la qualité de vie liées à une société résolument respectueuse de l'environnement;*
- *le rôle crucial joué par les économies d'énergie dans l'atteinte de l'objectif de la « société à 2 000 watts »;*

- la très importante part des émissions de CO₂ (38% en 2009) produites par le parc immobilier genevois, notamment en raison de ses mauvaises performances énergétiques moyennes;
- l'absolue nécessité d'accélérer le taux de rénovation du parc immobilier genevois pour atteindre la « société à 2 000 watts »;
- le manque d'informations sur les performances énergétiques actuelles du parc immobilier genevois;
- le manque d'informations sur le prix réel d'un assainissement énergétique du parc immobilier genevois;
- les coûts engendrés par l'assainissement du parc immobilier genevois;
- le manque d'informations à destination du grand public et des propriétaires immobiliers sur les possibilités, les devoirs et les contraintes dans le domaine de la rénovation énergétique des bâtiments;
- le manque de coordination entre les nombreux acteurs présents dans le domaine de la rénovation énergétique (scientifiques de l'UNIGE, métiers du bâtiment, énergéticiens, organe de surveillance du SCANE, bureaux d'audit énergétique, grand public, etc.),

invite le Conseil d'Etat

- à créer un « Guichet unique rénovation énergétique des bâtiments » coordonnant les nombreux acteurs, informant les professionnels du secteur et le grand public et les conseillant parmi les nombreuses possibilités et contraintes dans le cadre des rénovations énergétiques;
- à étudier l'opportunité, en termes d'efficacité, de créer un fonds de subvention unique, qui fusionne les fonds existants (SIG Eco21 et Ecoclimat, « fonds pour les privés », « fonds pour les collectivités publiques », Chèque-énergie).

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

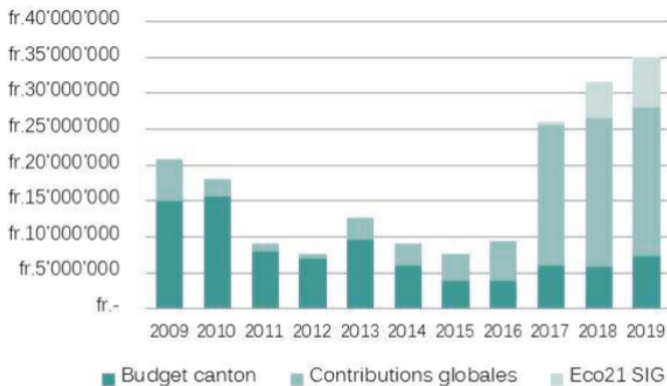
1. Guichet unique

Pour répondre à cette première invite, le Conseil d'Etat rappelle que, lors de la précédente législature (fin 2016), le département du territoire (anciennement département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) a entrepris de mettre en place une plateforme réunissant l'autorité publique chargée de la mise en œuvre de la politique énergétique de l'Etat et SIG afin d'accélérer la transition énergétique du canton. Sous la dénomination de GÉnergie, ces deux entités unissent leurs efforts par la mise en œuvre de mesures conjointes afin de favoriser la rénovation énergétique du bâti.

Cela a conduit en 2017 à la création d'une plateforme – un guichet unique – rassemblant et coordonnant les demandes de subventions découlant du programme de la Confédération, des budgets cantonaux et des SIG éco21. Cette plateforme commune permet de centraliser la plupart des soutiens financiers disponibles à Genève et d'accéder facilement aux diverses subventions. Par ailleurs, d'autres solutions inédites sont développées pour encourager les initiatives de rénovation.

Le graphique ci-dessous montre que les montants alloués aux différents destinataires de la politique énergétique augmentent de manière substantielle depuis trois ans. On observe également une nette augmentation de ces montants dès la mise en marche de cette plateforme et, par là même, la bonne réception par les destinataires de la politique énergétique de ce nouvel outil.

Evolution des subventions en 10 ans pour Genève



Source : OCEN

En outre, GÉnergie est aussi un programme de plus grande ampleur qui marque la volonté d'une collaboration étroite entre les différents corps de métiers et destinataires engagés dans le domaine de la rénovation énergétique et l'Etat.

Depuis 2019, GÉnergie propose une nouvelle prestation nommée « solution rénovation ». Celle-ci repose sur le conseil et l'expertise de professionnels agréés et formés comme « assistant à maîtrise d'ouvrage » (AMO) et « assistant à maîtrise d'usages » (AMU).

Désormais, les propriétaires peuvent se faire accompagner et décider d'en faire de même pour les usagers de leurs bâtiments tout au long du processus de rénovation. Les AMU peuvent intervenir autour des enjeux en lien avec l'usage des bâtiments grâce à un dialogue régulier entre locataires et propriétaires. Les AMO accompagnent les propriétaires pour optimiser l'efficacité énergétique de leurs projets.

2. Fusion des fonds

Le développement des soutiens financiers est le fruit de l'évolution des diverses lois cantonales et fédérales. La diversité des sources de financement (budget de la Confédération, affectation de la taxe CO₂, budget cantonal, fonds spécial cantonal et SIG), par extension leurs ancrages institutionnels, leurs mécanismes d'approvisionnement et les buts visés par ces soutiens (rénovation, épargne CO₂, épargne électrique, déploiement du renouvelable, soutien aux communes, et promotion de la mobilité douce) font qu'il n'est vraiment pas possible de fusionner l'ensemble du dispositif de financement sans perdre au passage des ressources financières précieuses pour la transition énergétique.

En revanche, l'Etat et les SIG poursuivent les démarches visant à simplifier pour les administrés l'apparente complexité des ces différentes sources de financement.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS